

# «Le mépris provoque la radicalisation»

> **Islam** Le livre «La Suisse des mosquées» paraît en plein débat sur le voile intégral

> Selon le chercheur Christophe Monnot, «le voile peut être positif s'il permet à des femmes de sortir»

Valérie de Graffenried

Le débat autour de la burqa s'enflamme. Des élus UDC menacent de lancer une initiative populaire pour inscrire son interdiction dans la Constitution fédérale. En guise de réponse, des femmes socialistes proposent de punir ceux qui forcent les musulmanes à se cacher le visage. C'est dans ce climat de tension et de récupération politique que sort l'ouvrage *La Suisse des mosquées*, dirigé par Christophe Monnot, professeur à l'Institut de sciences sociales des religions contemporaines de l'Université de Lausanne. Niqab, intégrisme, formation des imams: il répond sans tabou.

**Le Temps: Le débat autour de l'islam s'échauffe. Que vous inspirent les récentes revendications à propos du voile intégral?**

**Christophe Monnot:** La proposition de punir ceux qui «contraindraient les femmes à porter le voile intégral est absurde. Que ferait-on alors avec ceux qui pousseraient les femmes à se faire faire une augmentation de la poitrine en raison de nouvelles modes, normes de beauté ou pression sociale? Et là, on parle de bistouri, d'acte qui touche à l'intégrité corporelle, plus d'un simple bout de tissu.

– Vous y allez fort...

– Le débat sur le voile est un faux débat. Notre enquête démontre que le voile est plutôt vécu comme un acte d'émancipation. Il répond à un besoin d'affirmation: la femme affirme une modernité. Porter le voile est un acte davantage sociopolitique que religieux: les femmes sont peu nombreuses à fréquenter les mosquées. En Suisse, les mosquées ne sont pas des lieux de fabrication de femmes voilées. Et davantage que des lieux d'endoctrinement, elles répondent à un besoin d'interpénétration des cultures. Elles sont d'abord des lieux de rassemblement de personnes d'origines ethniques ou régionales identiques.

– Revenons au voile. N'est-ce pas prétentieux d'insinuer que toutes celles qui portent le niqab le font sur une base volontaire?

– Je ne prétends pas que c'est le cas de toutes les femmes. Mais



Manifestation organisée par le Conseil central islamique. L'entité de Nicolas Blancho est née pendant la campagne anti-minarets. BERNE, 22 SEPTEMBRE 2012

n'oublions pas que les musulmanes, dont la place était traditionnellement à la maison, se réapproprient l'espace public. Le voile peut en ce sens être perçu comme positif s'il permet à des femmes de sortir. Réduire le port du voile à une pression du mari est méprisant. Une affaire est d'ailleurs pendante à Strasbourg, devant la Cour européenne des droits de l'homme, où une femme, qui conteste l'interdiction du voile intégral en France, veut démontrer qu'elle choisit de le porter elle-même.

– Cela ne vous gêne donc pas de croiser des femmes en niqab en Suisse?

– Non. Jusqu'ici les musulmans ont essayé d'être très discrets et le résultat est qu'on leur a interdit la construction de minarets. Et là, on veut faire pareil avec le voile intégral, dont l'immense majorité des musulmans de Suisse ne veut pas. Ils ont d'autres préoccupations. Avec les femmes voilées, nous nous trouvons face à un courant minoritaire venu du Pakistan, qui devient désormais une «pseudo-norme», uniquement en raison de sa visibilité. Pour exister, il faut être visible.

– Parlons des représentants des musulmans en Suisse. Ce sont souvent des radicaux qui s'autoproclament «porte-parole» d'une communauté avec des courants très divers. La majorité reste silencieuse. On l'a vu en 2009 lors de la campagne sur les minarets. N'est-ce pas problématique que les musulmans peinent à se défendre?

– L'islam a un problème d'image. Les «porte-parole» d'origine maghrébine sont par exemple surreprésentés en Suisse romande à cause de la maîtrise de la langue. Mais ils ne sont pas les plus représentatifs. Le silence des autres est notamment dû au fait qu'ils ont d'autres préoccupations que celle de devoir continuellement se justifier par rapport à des thématiques qui ne les concernent pas: ils doivent s'organiser au niveau local, trouver des imams, des lieux de culte adéquats – aujourd'hui, ils doivent parfois se retrancher dans des garages.

– En réaction aux discours et images dominants de l'islam se sont justement créés le Forum pour un islam progressiste (2004) ou l'Association suisse des musulmans pour la laïcité (2006)...

– Oui. Mais il y a, à l'inverse, le Conseil central islamique suisse de Nicolas Blancho qui est apparu en 2009, en pleine campagne sur les minarets. Il communique très bien, en français et en allemand, a un site internet efficace. Le Conseil vise un islam unifié, il appelle les musulmans à rompre avec leur culture d'origine, à se libérer des différences linguistiques, nationales et ethniques pour s'unir autour d'une «norme islamique».

– Mais il est d'obédience salafiste et reste très opaque sur son mode de financement. Dangereux?

– Le Conseil central islamique suisse répond paradoxalement au besoin des autorités de vouloir parler à «un» islam... La stigmatisation de l'islam et des musulmans favorise l'émergence d'un besoin de «représentation» de l'islam par le haut, et la construction progressive d'une identité de «musulmans de Suisse». La pluralité de l'islam provoque des tensions et la société réagit en essayant de minoriser la minorité. Or le mépris provoque la radicalisation.

– L'intégrisme ou salafisme politique est-il puissant en Suisse?

– Il existe, tout comme des courants radicaux non salafistes, et est même en train d'augmenter, mais il reste minoritaire. On assiste à une sorte de «renouveau islamique», identitaire, et à une radicalisation qui est parfois plus visible – par la fréquentation de certains lieux – que réellement vécue au quotidien. Mais je pense, comme pour d'autres identités religieuses reformulées, qu'il s'agit d'une sorte de convulsion, fruit de tensions et d'enjeux de la modernité tardive, qui va changer avec les transformations de la société.

– Il y a près de 150 imams en Suisse, dont 70 engagés à plein temps. Mais leur formation fait débat. Il y a eu des «erreurs de casting», avec des imams salafistes qui ont dû repartir...

– C'est vrai. La pluralité de l'islam en Suisse conduit à une insuffisance de l'éventail de l'offre. La précarité du statut et de l'encadrement spirituel renforce ce manque. Mais former à tout prix des «imams suisses» est un faux débat. Il y a eu des essais, peu concluants. Les musulmans sont à la recherche d'imams qui connaissent bien leurs traditions. Au lieu de stigmatiser les dérives, il faudrait plutôt leur permettre plus facilement d'obtenir un permis de travail. Les Turcs ont par exemple un contingent de 20 imams, qui ne peuvent rester que trois ans en Suisse. Un quota qui remonte probablement à 1920. Pourquoi ne pas augmenter ce chiffre? Les musulmans savent eux-mêmes de quels imams ils ont besoin.

**La Suisse des mosquées. Derrière le voile de l'unité musulmane.** Sous la direction de Christophe Monnot, Labor et Fides, 257 p.

► L'opinion de Pierre Weiss: page 10

## Moins de deux musulmans sur dix pratiquent régulièrement

D'après le recensement de la population 2010, 330 000 musulmans vivent en Suisse, soit environ 4,5% de la population. La population musulmane a doublé depuis 1990, en raison de la guerre en ex-Yougoslavie. Près de 30% sont Suisses; moins de deux sur dix sont pratiquants réguliers. *La Suisse des mosquées* fournit notamment les résultats de trois enquêtes du

PNR 58, le Programme national de recherche «Collectivités religieuses, Etat et société». Des enquêtes menées par des sociologues et des politologues sur la manière dont les musulmans suisses s'organisent. L'Institut de sciences sociales des religions contemporaines de l'Université de Lausanne ne compte pas en rester là. Il poursuit sa recherche sur les 85% de

musulmans vivant hors mosquées, ceux qui constituent la «majorité silencieuse». Une enquête intitulée «L'islam (in)visible en ville. Expressions (im)matérielles des pratiques musulmanes dans l'espace urbain», dirigée par Monika Salzbrunn et Mallory Schnewly Purdie. Elle est aussi financée par le Fonds national suisse pour la recherche scientifique. **V. de G.**

# Les villes neuchâteloises se mobilisent contre la délocalisation du 144

> **Neuchâtel** Le canton veut transférer la centrale d'appels à Lausanne. Trois villes s'y opposent, appuyées par les pompiers-ambulanciers

24 novembre



Les Neuchâtelois ont deux décisions délicates à prendre, en lien avec la santé publique, le 24 novembre. Deux scrutins provoqués par des référendums, contre la loi hospitalière, qui prévoit un rééquilibrage des missions entre les hôpitaux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel (avec en toile de fond un projet de site hospitalier aigu unique), et contre la décision d'externaliser la centrale d'appels du 144.

Aujourd'hui, à Neuchâtel, les appels au 144 (urgences sanitaires) et au 118 (feu) aboutissent au même endroit que les appels au 117, soit à la police cantonale. L'agent téléphoniste a pour mission de transmettre les appels et d'engager les secours. Mais faute de compétences pointues pour analyser les appels, le policier téléphoniste dépêche trop souvent «la grosse artillerie», selon une formule souvent entendue, pour être certain de ne pas avoir sous-estimé la situation.

Par souci d'efficacité et d'économie, le précédent gouvernement a préconisé l'externalisation des ap-

pels sanitaires au 144, à la «Fondation urgences vaudoise» à Lausanne. Le Grand Conseil a avalisé le projet, avec une nuance d'importance, voulant pérenniser une spécificité neuchâteloise: le maintien des pompiers-ambulanciers à l'œuvre dans les villes. Neuchâtel est le seul canton en Suisse à lier intimement ces deux activités dans les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle. L'ancien conseiller d'Etat socialiste Jean Studer a souhaité faire tomber ce bastion.

Aujourd'hui, les villes, aiguillonnées par leurs pompiers-ambulanciers, montent au créneau. Face aux

autorités cantonales, soutenues par le corps médical, qui appuie l'externalisation du 144, elles ne réclament pas le statu quo, mais une centrale d'alarme et d'engagement cantonale, basée à la Maladière à Neuchâtel, qui collecterait aussi bien les appels au 144 qu'au 118, et enverrait ensuite les pompiers-ambulanciers en intervention.

**De huit à quatre minutes**

«C'est le terrain qui s'exprime», argumente le conseiller communal PLR de Neuchâtel Pascal Sandoz. Les villes appellent à repousser le projet du canton au profit

d'une organisation régionale qu'elles qualifient de «plus rationnelle, plus efficiente, tout aussi économique, avec une gouvernance locale, garante des emplois actuels et des compétences». S'il faut aujourd'hui huit minutes pour engager une intervention, en raison de la cascade d'appels à réaliser entre la police et les services de secours, le projet de centrale externalisée amènerait ce délai à six minutes. Les villes affirment que leur propre centrale dépêcherait ambulances et camions de pompiers en quatre minutes.

Les villes estiment que le projet

Suspension du professeur accusé de plagiat

> **Justice** Le Conseil d'Etat prend une première sanction

Serge Jubin

La sanction était attendue de longue date: lundi, le Conseil d'Etat neuchâtelois a décidé de suspendre avec effet immédiat le professeur de la faculté des sciences économiques de l'université Sam Blihi, accusé notamment de plagiat et d'avoir créé une société immobilière sans en aviser le rectorat.

Il s'agit d'une sanction provisoire, le gouvernement voulant éviter toute décision précipitée. Elle respecte le droit du professeur à prendre position, «dans un délai raisonnable» accordé par l'exécutif, sur le rapport de l'expert Cherpillod, qui met en lumière du «plagiat par négligence». Selon ce rapport, l'enseignant aurait été «victime» du rédacteur de l'ouvrage *La Suisse qui gagne*, manuel servant de base au cours du professeur Blihi. Un livre cosigné par Sam Blihi et l'ancien responsable de la promotion économique Francis Sermet, qui reprend nombre de passages d'études économiques diverses. Le rédacteur final du bouquin aurait, de lui-même, supprimé les références de bas de page, pour faciliter la lecture. Ainsi, selon l'expert Cherpillod, il n'y aurait pas eu volontairement d'expresse de plagier.

**Une image ternie**

Sachant qu'il marche sur des œufs dans cette affaire qui s'inscrit dans un contexte de tensions au sein de la faculté des sciences économiques de l'université, le gouvernement préfère passer par l'étape intermédiaire de la suspension, avant d'en arriver éventuellement au renvoi. L'important étant de prendre une décision et d'éloigner le professeur Blihi de l'université.

«Cette décision de suspension s'appuie sur une analyse du dossier dans sa globalité», explique le Conseil d'Etat, affirmant plus loin que «face aux étudiants, aux professeurs et au public, il apparaît que, pour l'instant, la continuation des fonctions du professeur est problématique pour la bonne marche de l'université». Le règlement du cas spécifique Blihi est une chose, remettre l'université et sa faculté des sciences économiques sur de bons rails en est une autre. Ce d'autant que la haute école doit composer sans son président du Conseil, Dick Marty, qui n'a pas sollicité de nouveau mandat et n'a pas caché son désarroi face aux affaires médiatisées qui ternissent l'image de l'établissement.

Le Conseil d'Etat a écrit au rectorat un courrier «impératif», l'enjoignant de «prendre toutes les mesures adéquates afin que l'université [...] puisse à nouveau se concentrer sur ses objectifs principaux d'enseignement supérieur et de recherche». Le gouvernement constate que la désignation la semaine passée d'un nouveau décanat des sciences économiques est une première mesure qui va dans le bon sens.